



# AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

N° : AMI/15-2019/UCP du 27/12/2019

## RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES POUR LE PDIL2

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION :

Le Gouvernement Gabonais se propose de financer, avec l'appui de la **Banque Mondiale**, un **Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales - Phase 2 (PDIL2)** dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011.

Le **PDIL2** a pour objectifs principaux : i) d'améliorer les infrastructures des quartiers précaires ; ii) d'améliorer l'environnement commercial et financier des PME par le renforcement de leurs capacités techniques et managériales, et iii) renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, et leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

De façon spécifique, le Projet se propose d'appuyer les efforts du Gouvernement à (i) améliorer la qualité des équipements et micro-équipements d'accessibilité et de mobilité urbaine, (ii) améliorer les capacités techniques et financières des PME à programmer, réaliser et gérer des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics (BTP), (iii) améliorer les capacités techniques, financières et institutionnelles des Municipalités à programmer, réaliser et gérer des infrastructures et services.

Le **PDIL2** est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE). Les TIPPEE ont été mis en place par le gouvernement aux fins d'améliorer : i) l'accès des populations des quartiers sous intégrés aux services de base, et ii) l'accès durable des PME aux marchés de travaux de génie civil et de construction.

La préparation et l'exécution du **PDIL2** sont confiées à une Unité de Coordination de Projet (UCP), logée à la **Commission Nationale des TIPPEE**, sous la tutelle du **Ministère de l'Économie et des Finances**.

Pour chaque ville concernée, la mise en œuvre du Projet repose sur le **Plan de Développement Local (PDL)** et les **Plans d'Aménagement Concertés des Quartiers (PACQ)**.

Le **PDL** est l'outil qui permet de produire un **Programme d'Investissement Prioritaire (PIP)** par ville. Ce **PIP** permet de choisir et de prioriser les investissements permettant l'amélioration et la connectivité des infrastructures de base dans les villes du projet (voiries, autres équipements structurants).

Le **PACQ** est un plan établi en concertation avec la **Mairie et les Populations** en vue de définir les actions à entreprendre en matière d'infrastructures et d'équipements à réaliser pour le développement à moyen terme d'un quartier.

Le **PDL** et les **PACQ** offrent un cadre de planification sectorielle à l'échelle de la ville et du quartier dans les zones d'intervention du projet. Mais il s'agit avant tout de doter la Commune d'outils de référence allant au-delà de la durée de vie du projet.

À cet effet, le **PDIL2** se propose d'utiliser une partie de fonds du prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de recrutement d'un consultant individuel Environnementaliste spécialisé dans les questions d'Hygiène, Santé, Sécurité au travail et Environnement à l'Unité de Coordination de Projet (UCP) pour la mise en œuvre du **PDIL2**.

### II. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Sous l'autorité du **Coordonnateur** de l'UCP **PDIL2** auquel il rendra compte, l'**Expert en Sauvegardes Environnementales (ESE)** a pour rôle principal de s'occuper de toutes les questions liées aux sauvegardes environnementales se rapportant au **PDIL2**.

### III. RESPONSABILITÉS :

D'une manière générale, l'**ESE**, spécialiste en environnement, consiste principalement à renforcer les capacités de l'UCP du **PDIL2** dans la planification et l'organisation des activités du Projet. Il participera également à la réalisation, la surveillance de la conformité législative, administrative et technique des sous-projets soumis au financement du **PDIL2**. Pendant les phases d'exécution des travaux, il contribuera au suivi de la mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales afin d'assurer la bonne exécution des sous-projets sans impacts environnementaux irréversibles.

D'une manière spécifique, l'**ESE**, sera chargé de :

- **Mission 1** : Présélection (criblage ou screening) environnemental des différents sous-projets Conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et à la loi Gabonaise, l'ESE devra participer et collaborer avec la **Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)** afin que chaque sous-projet du **PDIL2** fasse l'objet d'un screening / tri / présélection adéquat.
- **Mission 2** : Participation au recrutement des consultants (firmes et individuels) : L'ESE devra appuyer l'UCP du **PDIL2** dans l'élaboration des Termes de Références (TdRs), l'évaluation des dossiers de candidature, les entretiens / négociations avec les candidats, la revue et la validation des livrables pour les études spécifiques (EIES / NIES / PGES / Étude de Danger, Audit environnemental et social / Audit sécurité, etc.).
- **Mission 3** : Participation au recrutement des entreprises de travaux : L'ESE devra appuyer l'UCP du **PDIL2** dans l'élaboration de Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) en termes de contenu des clauses environnementales. Il participera activement aux commissions d'évaluation des dossiers des soumissionnaires ainsi qu'aux négociations avec les adjudicataires des marchés. Enfin, il veillera à ce que des clauses environnementales soient intégrées dans les différents contrats.
- **Mission 4** : Supervision des travaux : La Mission se déclinera comme suit :

a. Contrôle, surveillance, coordination et suivi des activités des HSE des entreprises : L'ESE devra s'assurer de la présence, à plein-temps, des HSE / environnementalistes des entreprises et des Missions de Contrôle (MdC) sur les chantiers. Il devra travailler avec eux dans l'anticipation, la planification et l'exécution des différentes tâches à mettre en œuvre sur le chantier.

b. Contrôle, surveillance, coordination et suivi de l'application des instruments de sauvegardes environnementales des chantiers

L'ESE devra s'assurer que les entreprises mettent en exécution :

- La stratégie de gestion environnementale du chantier ;
- Le règlement intérieur avec des dispositions sur les violences basées sur le genre ;
- Le Plan Hygiène et Sécurité pour la Prévention des Risques Professionnels (PHS) ;
- Le Plan d'Urgence et de Gestion des Accidents (PU-GA) ;
- Le Plan de Prévention des Pollutions et de Protection de l'Environnement (PPE) ;
- Le Plan de Gestion de la Circulation des Riverains (PGR).

D'une manière générale, il s'assurera que tous les instruments de chantiers (PGES-Chantier, etc.) élaborés par les entreprises sont mis en œuvre pendant les travaux.

c. Contrôle, surveillance, coordination et suivi de la production, de la qualité et de l'archivage des documents des activités HSE sur les chantiers : Il est attendu de l'ESE qu'il participe aux missions de supervision afin de s'assurer que la Mission de Contrôle appuie les entreprises dans la production, la codification, la transmission et l'archivage des documents suivants :

- Journal de chantier ;
- Rapport de sensibilisation, exercice, formation etc. ;
- Rapport d'accident ;
- Fiche de distribution des Équipements de Protection Individuelle (EPI) ;
- Fiche d'installation des Équipements de Protection Collective (EPC) ;
- Fiche d'utilisation de trousse médicales ;
- Fiche contrôle quotidien ;

- Contrats des travailleurs ; ...

d. Supervision de l'application des mesures HSE sur le chantier : Il est attendu de l'ESE qu'il participe aux missions de supervision afin de s'assurer que la **Mission de Contrôle** appuie les entreprises dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales suivantes :

- Port des EPI adaptés aux risques par les employés ;
- Balisage du chantier et de l'efficacité des (EPC) ;
- Affichage des panneaux de signalisation, des pictogrammes des dangers et des instructions de sécurité ;
- Aménagement d'espaces (couloirs, rampes d'accès etc.) sécurisés pour la circulation des riverains ;
- Stockage et de l'évacuation des déchets solides et liquides ;
- Rangement et propreté des espaces de travail ;
- Hygiène des installations sanitaires ; ...

En concertation avec les autres membres de l'équipe de sauvegardes environnementale et sociale déjà en place à la **CNTIPPEE**, le nouveau **ESE** s'assurera de :

- Coordonner et suivre les actions de mise en place des comités de gestion environnementale et sociale au niveau des zones d'intervention des sous-projets tout en clarifiant leurs rôles et responsabilités ;
- Établir un programme de sensibilisation des différentes parties prenantes au **PDIL2** notamment avec les acteurs locaux tels que les Municipalités, les Conseils départementaux, les Missions de contrôles ainsi que les populations des zones d'intervention, tout en mettant l'accent sur les avantages environnementaux des meilleures pratiques de gestion de l'environnement ;
- Appuyer le responsable de Suivi-Évaluation dans la collecte et le reportage des données sur les indicateurs de performance environnementale, en s'assurant de leurs qualités, leur précision et contribuer à l'élaboration et à la révision périodique des Plans de Suivi-Évaluation.

L'ESE, dédié au **PDIL2**, sera amené, de façon très ponctuelle, à intervenir dans des activités transversales uniquement à la demande du **Secrétariat Permanent de la CN-TIPPEE** et du **Coordonnateur du PDIL2** (participation à des commissions d'évaluation pour d'autres Projets par exemple).

### IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION :

L'ESE participera à l'élaboration des Rapports de Suivi Financier (RSF) et les Rapports Techniques Trimestriels. Par ailleurs, il sera tenu de rédiger des rapports pour chacune de ses missions de terrain et rendra compte de ses propres activités au niveau du **Coordonnateur du PDIL2**.

### V. QUALIFICATIONS REQUISES :

L'ESE devra être titulaire d'un diplôme Bac + 5 en QHSE, environnementaliste, santé et sécurité au travail ou tout autre diplôme connexe et posséder les qualifications minima suivantes :

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans ;
- Justifier de la réalisation d'au moins cinq (05) études environnementales et de sécurité (EIES, NIES, PGES, EDD, audit environnemental / sécurité) ;
- Expérience professionnelle d'une durée minimum de trois (03) années en matière de contrôle et surveillance environnementale des travaux d'infrastructures ;
- Une expérience minimum de deux (02) ans en tant qu'environnementaliste / HSE pour une Unité / Cellule de Gestion d'un Projet / Unité de Coordination d'un Projet, Mission de contrôle / Assistance technique pour des travaux ;
- Bonnes connaissances de la réglementation Gabonaise en la matière ;
- Le travail avec les PME sera considéré comme un atout ;
- Le travail pour un projet d'infrastructure financé par un bailleur de fonds (BM, BAD, BDEAC, AFD, etc.) sera considéré comme un atout ;
- Capacité à travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;
- Attitude responsable et flexible et capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes bureautiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, E-mail (courrier électronique) et l'Internet.

### VI. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION :

Le recrutement de l'ESE sera effectué suivant la méthode de sélection de **Consultant Individuel** par Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI). Le recrutement comportera notamment **une phase de présélection des candidats** par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés au regard de l'analyse de leurs CVs.

### VII. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés devront transmettre un dossier de candidature en langue française et en deux (2) exemplaires comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au **Secrétaire Permanent de la CN-TIPPEE** ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste avec mention d'au moins deux (2) références professionnelles ;
- Une copie du diplôme (l'original du diplôme devra être présenté lors de l'entretien) ;
- Une copie des attestations ou certificats de travail.

### VIII. LIEU ET DUREE DE LA MISSION :

- Le poste est basé à Libreville avec de possibles déplacements dans les neuf (09) provinces d'intervention du Projet.
- La mission de l'ESE s'étendra sur une durée prévisionnelle de douze (12) mois.
- Une première évaluation de la performance de l'ESE sera faite au bout des six (6) premiers mois après le démarrage des prestations.
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

### IX. LIEU ET DATE DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT :

Les plis porteront la mention suivante : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un **Expert en Sauvegardes Environnementales** pour le (PDIL 2) ».

Les manifestations d'intérêt écrites en français en deux (02) exemplaires (un original et une copie) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par courrier ou par envoi électronique, au plus tard le **15 Janvier 2020 à 12h00** (heure locale, GMT+1).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) ; et par courrier électronique à : [tipeegabon@cntippee.org](mailto:tipeegabon@cntippee.org), avec une copie à [m.y.bouazzi@cntippee.org](mailto:m.y.bouazzi@cntippee.org) et [fmbongo@cntippee.org](mailto:fmbongo@cntippee.org)